



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **71-12**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 13 décembre 2012

Le treize décembre deux mille douze à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

Date de convocation : 4 décembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Valérie BELLE, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER(2), Jacques GAUTHIER, François GILABERT, Véronique GONNET, Patrick MOLINARO, Marcel REPELLIN, Denis ROUX(2), Jacqueline TESSAIRE

Absents excusés : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Jeanine CARRIER, Guy JULLIEN, Gisèle FRIER, Marylin MASTROMAURO,

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

Objet : ADMINISTRATION GENERALE-

Validation de la convention avec le centre de gestion de l'Isère pour la mise à disposition d'une psychologue du travail-Convention cadre

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président expose :

CONSIDERANT

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'une psychologue du travail pouvant être mise à disposition des collectivités du département afin de réaliser un accompagnement dans la résolution de conflits individuels et collectifs et ce, dans les meilleurs délais ;

Que le Centre de Gestion facture au SIRD, pour assurer ce service, un tarif horaire selon la délibération de son conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2009 (78 €/heure) avec un forfait de 25 € par déplacement ;

Que les agents du SIRD peuvent avoir besoin de l'intervention d'une psychologue du travail pour une mission d'accompagnement ;

IL EST PROPOSE :

- De recourir au psychologue pouvant être mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire,
- D'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SIRD, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au psychologue du Centre de Gestion de l'Isère ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le comité après avoir délibéré

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 décembre 2012

Le Président

Christian COIGNÉ

